



**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécyc  
Séance du 24 février 2025**

L'an 2025 et le 24 février à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, Mr GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET)

Secrétaire de séance : Mme Séverine JOUAN

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation : 14 février 2025

Date d'affichage : 14 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le 1<sup>er</sup> 1 MAR. 2025

Et publication sur le site Internet de la commune le 1<sup>er</sup> 1 MAR. 2025

**Ordre du Jour :**

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du Compte-Rendu du Conseil du 9 décembre 2024
- c. Evènements depuis le dernier Conseil Municipal
  - Servitudes de la BA 702
  - Point Routes sur la commune
  - Projet Cantine
  - Projet Maternelle
  - Bornage coopérative
  - Devis validés
  - Antenne Bouygues Telecom
- d. Délibérations

- Quart en investissement
- Subventions aux associations
- Mise à jour du plan de financement du projet Cantine
- Attribution de Compensation
- Avis sur le projet BHB

e. Question diverses

Pro Moov

Monuments aux morts

Le Conseil municipal a été précédé d'une réunion de présentation d'un projet d'agrivoltaïsme dont le support de présentation est joint au compte-rendu. Le projet est porté par l'entreprise RWE et concerne des parcelles situées à Brécy et à Villabon.

Un site internet concernant ce projet a été créé et est alimenté par RWE : <https://brecy-villabon.parc-solaire.com/>

La construction pourrait démarrer en 2028.

Le projet à court terme de l'entreprise est de lancer une campagne de financement participatif à destination des habitants des deux communes.

**a. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Séverine JOUAN est désignée secrétaire de séance.

**b. Approbation du Compte-Rendu du Conseil du 9 décembre 2024**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**c. Evènements depuis le dernier Conseil Municipal**

Servitudes de la BA 702

Le conseil avait émis un avis favorable sur le nouveau plan de servitudes de passage de la BA702.

Une enquête publique a eu lieu.

Le nouveau plan a été définitivement validé.

Point Routes sur la commune

Une réunion a eu lieu le 17 décembre avec le centre de gestion des Routes Nord suite à la commission sécurité de la commune.

Différents points ont été abordés : passages piétons supplémentaires, mise en place de miroirs, peinture vive de barrières aux abords des écoles / personnages ou totems crayons, pose de plots routiers solaires aux passages piétons, test de ralentisseurs aux différentes sorties du village, aménagement d'un carrefour dans le bourg.

L'agence Cher Ingénierie des Territoires a été contactée, les dossiers sont en cours d'instruction.

Un ralentisseur coûte environ 15 000 euro.

Les devis ont été validés pour réaliser un cheminement piéton le long de la rue Jacques Cœur, et pour effectuer des travaux de dérasement, bordures et terrassement à Francheville.

## Projet Cantine

Le permis de construire a été accordé (9 janvier).

ENEDIS a programmé les travaux de déplacement du poste, cela devrait se finaliser fin avril 2025. Les marchés vont être lancés dans la semaine, les documents sont rédigés, l'annonce devrait paraître d'ici quelques jours. Les réponses des entreprises sont attendues pour début avril, choix en avril et démarrage des travaux en mai / juin.

Le Maire, l'adjoint au Maire et la secrétaire se sont rendus à la préfecture pour présenter le projet aux services en charge de l'instruction DETR. Le rendez-vous s'est bien passé, la commission aura lieu début avril. La sous-préfète est partie (nouveau poste en Ile de France) et sera remplacée début mars par un nouveau sous-préfet.

De nombreux dossiers ont été déposés, pour 28 millions de demandes, et le budget est de 12 millions.

Il a ainsi été indiqué qu'il était fort probable de ne pas percevoir 50% de subvention, comme demandé, mais peut-être 35, 40 ou 45%.

## Projet Maternelle

Une réunion avec l'architecte a eu lieu le 27 janvier, différents scénarios possibles et chiffrés ont été présentés. Les plans sont présentés au Conseil Municipal, c'est le scénario 2 qui sera probablement retenu.

Une réunion avec les instituteurs de maternelle, l'ATSEM et le personnel de garderie est prévue le 3 mars pour valider le scénario ou le compléter.

## Bornage coopérative

Le bornage a eu lieu sur site le 20 février.

## Devis validés

Les fleurs pour l'embellissement de la commune ont été commandées.

Le feu d'artifice a été validé.

Le couvreur est intervenu sur le toit de l'église, en raison de fuites, et le devis pour réaliser des travaux sur le toit de l'école maternelle a été validé.

La sono du Foyer Rural ne fonctionne pas toujours, un devis a donc été demandé pour la changer.

## Antenne Bouygues Telecom / SFR

La commune a été contactée par Bouygues Telecom / SFR qui recherche un lieu d'implantation pour une nouvelle antenne-relais.

Trois terrains communaux ont été sélectionnés par l'entreprise car ils semblent compatibles avec la couverture téléphonique souhaitée.

Néanmoins, les premiers photo-montages montrent que l'emplacement initialement prévu ne serait pas forcément le plus adapté, car trop visible de la voie publique, ainsi il va être demandé des photo-montages sur un des autres terrains sélectionnés.

## **d. Délibérations**

### 1. Quart en investissement

Référence : 2025\_0001

Objet : Délibération du quart en investissement

Le budget de la commune n'étant pas voté au 1<sup>er</sup> janvier, il est possible, et demandé par la trésorerie, de prendre une délibération pour autoriser les dépenses en investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
 Autorise jusqu'à l'adoption du budget communal 2025, de mandater les dépenses de la section  
 d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, ainsi répartis :

Budget	Chapitre	Crédits Ouverts 2023	Montant autorisé avant BP 2025 au titre du quart des crédits
	20 – Immobilisations incorporelles	110 000€	27 500€
	21 – Immobilisations corporelles	158 221.16€	39 555.29€
	23 – Constructions	866 000€	216 500€

## 2. Subventions aux associations

Référence : 2025\_0002

Objet : Subventions aux associations

Le tableau de demandes de subventions est présenté.

Le Conseil précise qu'il attribue des subventions aux associations du village et aux structures intervenant dans le village.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) valide l'attribution des subventions suivantes, les inscrit au budget et autorise leur mandatement :

Prévention Routière	30€
Bibliothèque Centrale de prêt du Cher	35€
ADMR des Aix d'Angillon	320€
Association Familiale de Brécy	390€
Etoile Sportive de Brécy	1 100€
Foyer Rural de Brécy	900€
Coopérative Scolaire de Brécy	800€
FACILAVIE	60€
Jeunes Pompiers Volontaires des Aix	100€
Association Amitié Loisirs -EHPAD Nohant	60€
Amicale des sapeurs-pompiers BRSO	500€
Brécy Pêche 18	380€
As Collège Jean Rostand	100€
Participation aux frais du spectacle de Noël organisé par le Foyer Rural de Brécy	1 000€

Le Maire indique qu'une nouvelle association a été créée dans le village, concernant la Chapelle Templière de Francheville et qu'une demande de subvention devrait arriver pour présentation au prochain conseil.

## 3. Demande de subvention auprès de la DETR

Référence : 2025\_0003

Objet : Demande de subvention auprès de la DETR

Le Maire rappelle qu'une demande de subvention avait été déposée en 2024 auprès de la DETR et du Conseil Départemental pour le projet de construction de la cantine. Mais le projet n'étant pas abouti, le permis de construire non déposé, il n'avait pas été retenu pour la campagne de subventions 2024.

Le projet a été déposé de nouveau pour 2025.

Le plan de financement a évolué, à la marge, avec des devis mis à jour, et il est nécessaire de le modifier pour que le dossier de demande de subvention corresponde aux chiffres indiqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- adopte le plan de financement mis à jour de l'opération de construction d'une nouvelle cantine scolaire
- valide le budget total de l'opération : 839 641.54€ HT
- inscrit ce projet au budget annuel de la commune 2025
- valide la demande de subvention auprès de la DETR d'un montant de 419 820.77€, correspondant à 50% du budget total HT

#### 4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Référence : 2025\_0004

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le Maire rappelle qu'une demande de subvention avait été déposée en 2024 auprès de la DETR et du Conseil Départemental pour le projet de construction de la cantine. Mais le projet n'étant pas abouti, le permis de construire non déposé, il n'avait pas été retenu pour la campagne de subventions 2024.

Le projet a été déposé de nouveau pour 2025.

Le plan de financement a évolué, à la marge, avec des devis mis à jour, et il est nécessaire de le modifier pour que le dossier de demande de subvention corresponde aux chiffres indiqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- adopte le plan de financement mis à jour de l'opération de construction d'une nouvelle cantine scolaire
- valide le budget total de l'opération : 839 641.54€ HT
- inscrit ce projet au budget annuel de la commune 2025
- valide la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher d'un montant de 167 928.31€, correspondant à 20% du budget total HT

#### 5. Attribution de compensation CDCTHB

Référence : 2025\_0004

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le Conseil Communautaire a approuvé fin novembre 2024 le montant des attributions de compensation. Il est nécessaire que la commune délibère également sur ce montant.

Depuis 2018, le montant retenu pour le transfert des charges concernant la compétence voirie était de 1€ / m<sup>2</sup>. Or, le conseil communautaire considère que ce tarif ne reflète pas la réalité des prix et que le financement est insuffisant pour engager des travaux, remédier aux problèmes récurrents de détérioration des rives et pourvoir à l'entretien nécessaire.

Le tarif de 1,5€ / m<sup>2</sup> a donc été validé.

Pour la commune, le coût était de 9 016,28€ (1€ / m<sup>2</sup>) et passe à 13 173,18€ (1,5€ / m<sup>2</sup>).

Ainsi, l'attribution annuelle de compensation qui était de 25 485,82€ passe à 21 328,92€ à compter du 01 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la révision libre de l'attribution de compensation versée par la CDCTHB à la commune de Brécy à compter du 01 janvier 2025 pour un montant de 21 328,92€

### Avis du Conseil municipal sur le projet de méthanisation

Le Maire indique que le prochain sujet concerne un avis à donner par le conseil municipal sur le projet d'installation d'un méthaniseur sur la commune, porté par Biogaz en Haut Berry.

Il demande à Mr Patrick BOUGRAT et Mr Antoine GANGNERON de quitter la salle avec lui (Mr Christian FERRAND).

Les trois conseillers quittent la séance qui est animée par Mr Aurélien LAUNAY, 1<sup>er</sup> adjoint.

Mr LAUNAY présente le dossier.

Le conseil municipal s'était prononcé en octobre 2020 sur le projet d'installation d'un méthaniseur sur la commune (Biogaz en haut Berry)

Une consultation du public a eu lieu entre septembre et octobre 2020

Suite à un recours déposé par l'association « Etre bien dans le Cher » auprès du TA d'Orléans, ce dernier a sursis à statuer en octobre 2023 dans l'attente d'une régularisation des capacités financières de la SASBHB. Une consultation du public complémentaire doit donc avoir lieu, entre le 17 février et le 17 mars 2025.

La préfecture invite les conseils municipaux des communes concernées par le projet à se prononcer sur le dossier.

Calendrier prévisionnel :

- 17 mars : clôture consultation publique
- 15 avril : transmission des observations
- 30 avril : délibération préfectorale

Il donne quelques éléments issus du dossier de la consultation publique :

Le tribunal a invalidé l'arrêté initial pour insuffisance de garanties financières, exigeant :

- Un plan de financement aligné sur les exigences bancaires (Apports initiaux 7% vs 20% requis)
- Des preuves de solvabilité des associés
- Lettre d'intention bancaire non contraignante
- Absence de garanties sur les subventions ADEME
- Une transparence accrue via une nouvelle consultation publique

Le jugement du tribunal administratif d'Orléans détaille les points suivants :

- Nécessité de justifier des capacités techniques et financières suffisantes de l'exploitant (points 22 à 25).
- L'incomplétude du dossier de demande a nui à l'information complète du public (point 25).
- Le tribunal a sursis à statuer pour permettre la régularisation des vices constatés (points 82 à 85).

Les garanties financières ont été actualisées (2024-2025), avec une nouvelle architecture financière. Le plan actualisé présente une enveloppe totale de 9 492 189€ répartir comme suit :

Source	Montant (€)	Part (%)	Justificatifs joints
Subvention ADEME	900 000	9.5	Convention 2021 + avenant 2023
Fonds propres associés	950 000	10	PV AG du 20/09/2024
Prêt Crédit Agricole	7 642 189	80.5	Courrier, offre indicative du 09/07/24

Un conseiller indique qu'il était demandé par le tribunal 20% d'apport, mais que les fonds propres ne représentent que 10%. Mr LAUNAY indique que la subvention ADEME entre en considération dans les apports et que cela représente donc 19.5%.

Mr LAUNAY propose l'avis suivant :

Le Conseil Municipal, réuni ce 24 février 2025, a pris connaissance du dossier complet concernant la régularisation des garanties financières du projet de méthanisation Biogaz en Haut Berry, suite au jugement du Tribunal Administratif d'Orléans (n°2102230).

#### Observations :

- Le Conseil Municipal reconnaît la nécessité de se conformer à la décision de justice et de permettre la poursuite du projet dans un cadre légal et transparent.
- Le Conseil Municipal souligne l'importance d'une information claire et accessible à tous les citoyens sur les aspects financiers, techniques et environnementaux du projet.
- Le Conseil Municipal insiste sur la nécessité d'un suivi rigoureux du projet, notamment en ce qui concerne le respect des prescriptions environnementales et la gestion des éventuelles nuisances comme mentionné dans l'avis du 26 octobre 2020.
- Le Conseil Municipal rappelle que la présente délibération ne préjuge pas de l'issue de la consultation publique en cours, ni de la décision finale de la Préfecture.
- Le dossier de régularisation présente des améliorations en matière de garanties financières, une augmentation des fonds propres et un engagement bancaire.

#### Avis :

- **En l'état actuel du dossier et sous réserve des observations formulées ci-dessus, le Conseil Municipal prend acte de la régularisation des garanties financières sous réserve du respect du plan de financement actualisé. Il émet un avis favorable à la poursuite de la procédure de régularisation des garanties financières du projet de méthanisation Biogaz en Haut Berry.**
- **Le Conseil Municipal invite les citoyens à prendre connaissance du dossier complet et à faire part de leurs observations dans le cadre de la consultation publique.**

Des échanges ont lieu sur le contenu de l'enquête publique et du dossier, Mr LAUNAY précise que l'enquête publique porte uniquement sur les capacités financières de BHB, non sur le contenu du projet en tant que tel.

L'avis rendu en octobre 2020 est relu, et confirmé par les conseillers.

Les 10 conseillers municipaux présents valident à l'unanimité cet avis.

#### e. Questions diverses

- Pro Moov

Mr Jérôme DUTAUT est venu se présenter en mairie pour proposer la mise en place d'un parcours « sport, santé, informations » sur la commune. Il a déjà réalisé la même chose sur la commune de Rians et a pour projet de le faire dans d'autres villages. La plaquette est présentée. Afin d'en savoir davantage sur les modalités (tarifs, faisabilité...), Elodie BRAS se propose de prendre contact avec lui, et Magalie CACHO et Séverine JOUAN se proposent d'être présentes.

- Monuments aux morts

Des subventions existent, mais il faut construire un projet.

- Divers

**Incivilités** : dans le prochain Flash Info, il faudra aborder les déjections canines dans le village, et sur la route du cimetière ; ainsi que les bruits de moto. Il est abordé la question de mettre des distributeurs de sacs pour ramasser les déjections, mais plusieurs expériences dans d'autres endroits montrent que les sacs sont pris, mais pas forcément utilisés pour ramasser les déjections, qui sont donc toujours présentes.

**Les cages** servant à piéger les ragondins au Crot ont été mises dans l'eau, c'est un acte volontaire. Il sera indiqué dans le prochain Flash Info des informations sur le piégeage de cette espèce nuisible.

Il y a un problème de **corbeaux** dans le centre-bourg, sans doute expliqué par leur présence et leurs nids dans un jardin d'une maison inoccupée. Le Maire va se renseigner sur les possibilités existantes pour résoudre le problème.

Le terrain derrière l'église acquis par la commune est en cours d'aménagement.

**Chasse** : il est indispensable que les chasseurs préviennent, à l'aide de panneaux ou autres, qu'une chasse est en cours. Deux promeneurs, à deux endroits différents, ont été surpris lors d'une chasse à la bécasse en semaine (autorisée).

La confection du budget commence, une réunion de préparation a été programmée, ainsi qu'un rendez-vous avec la trésorerie.

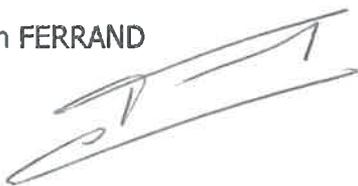
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le prochain Conseil est fixé au 4 avril à 19h.

Brécy le 04 mars 2025

Le Maire,

Christian FERRAND



Le Secrétaire de séance,

Séverine JOUAN





**MAIRIE DE BRÉCY**

18220

☎ : 02 48.66.10.48

Courriel : [mairie.brecy@wanadoo.fr](mailto:mairie.brecy@wanadoo.fr)



## **Avis du Conseil Municipal**

L'an 2025 et le 24 février à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de Brécycy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, Mr GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET)

Secrétaire de séance : Mme Séverine JOUAN

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation : 14 février 2025

Date d'affichage : 14 février 2025

Lors de ce conseil, le Maire, Christian FERRAND, a indiqué que la préfecture avait invité le Conseil Municipal de donner un avis sur le projet d'installation d'un méthaniseur sur la commune, porté par Biogaz en Haut Berry.

Il demande à Mr Patrick BOUGRAT et Mr Antoine GANGNERON de quitter la salle avec lui (Mr Christian FERRAND).

Les trois conseillers quittent la séance qui est animée par Mr Aurélien LAUNAY, 1<sup>er</sup> adjoint.

M. LAUNAY présente le dossier à l'ensemble des membres du Conseil présents.

Après un temps d'échanges, M. LAUNAY propose l'avis suivant :

Le Conseil Municipal, réuni ce 24 février 2025, a pris connaissance du dossier complet concernant la régularisation des garanties financières du projet de méthanisation Biogaz en Haut Berry, suite au jugement du Tribunal Administratif d'Orléans (n°2102230).

### Observations :

- Le Conseil Municipal reconnaît la nécessité de se conformer à la décision de justice et de permettre la poursuite du projet dans un cadre légal et transparent.
- Le Conseil Municipal souligne l'importance d'une information claire et accessible à tous les citoyens sur les aspects financiers, techniques et environnementaux du projet.
- Le Conseil Municipal insiste sur la nécessité d'un suivi rigoureux du projet, notamment en ce qui concerne le respect des prescriptions environnementales et la gestion des éventuelles nuisances comme mentionné dans l'avis du 26 octobre 2020.
- Le Conseil Municipal rappelle que la présente délibération ne préjuge pas de l'issue de la consultation publique en cours, ni de la décision finale de la Préfecture.
- Le dossier de régularisation présente des améliorations en matière de garanties financières, une augmentation des fonds propres et un engagement bancaire.

### Avis :

- **En l'état actuel du dossier et sous réserve des observations formulées ci-dessus, le Conseil Municipal prend acte de la régularisation des garanties financières sous réserve du respect du plan de financement actualisé. Il émet un avis favorable à la poursuite de la procédure de régularisation des garanties financières du projet de méthanisation Biogaz en Haut Berry.**
- **Le Conseil Municipal invite les citoyens à prendre connaissance du dossier complet et à faire part de leurs observations dans le cadre de la consultation publique.**

Les 10 conseillers municipaux présents valident à l'unanimité cet avis.

A Brécý, le 28 février 2025

